MERCREDI 19 AOUT 1896 — N° 67 — 36me ANNÉE

# LE CONFÉDÉRÉ

## *Organe des Libéraux Valaisans*

PARAISSANT LE MERCREDI & LE SAMEDI

Au numéro du samedi est joint comme annexe le *Bulletin officiel.*

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an fr. 6.— Six mois fr. 3. 50
Trois mois fr. 2. 50.
ETRANGER : (Union postale fr. 11 50

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré* à **Martigny.**
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

ANNONCES : Cantonales 15 c. | Suisses 20 c. | Etrangères 25 c. — la ligne ou son espace
RÈCLAMES 50 cent. la ligne ou son espace

Pour les annonces et réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité *Haasenstein et Vogler*, à Sion, Lausanne, Genève etc.

## *LOI*

SUR LA COMPTABILITÉ DES CHEMINS DE FER

Nous avons exposé dernièrement l'économie de la loi sur le commerce des bestiaux, ainsi que de celle concernant les peines disciplinaires dans l'armée. On a vu que ni l'adoption ni le rejet de ces deux lois ne sauraient influencer puissamment en bien ou mal sur les destinées de notre pays.

Il n'en est pas de même de la troisième loi qui sera soumise au vote populaire le 4 octobre, de la loi sur la comptabilité des chemins de fer du 27 mars 1896. On sait que c'est celle contre laquelle les promoteurs de la campagne référendaire s'acharnent le plus.

Les principes qu'elle consacre ont été vivement discutés dans la presse comme au sein du Parlement. Les uns l'ont appelée une loi « spoliatrice », ont soutenu qu'elle constituait de la part de la Confédération une violation de la parole donnée, un refus scandaleux de tenir ses engagements vis-à-vis des Compagnies. D'autres, au contraire, ont estimé que la nouvelle loi était une étape nécessaire dans l'œuvre de la nationalisation, qu'elle ne modifiait dans les concessions que des matières de droit public, qu'elle constituait une sage mesure de précaution, destinée à empêcher la Confédération de devenir, au moment du rachat, la proie des spéculateurs.

En présence de divergences aussi profondes, nous estimons qu'il est du devoir de la presse de mettre sous les yeux du public les dispositions d'une loi aussi ardemment combattue que chaudement défendue, pour qu'au moment du scrutin il puisse émettre son vote en toute connaissance de cause.

En voici d'abord la genèse :

Une étude sur « les rapports de droit qui existeront à l'expiration des concessions entre la Confédération et les Compagnies ou les Cantons » fut présentée aux Chambres en 1894 ; le Conseil national, après en avoir pris connaissance, émit le vœu que le Conseil fédéral examine promptement les autres côtés de la question, spécialement ce qui a trait au rachat des chemins de fer.

Au cours de cette étude, le département fédéral put se rendre compte que la première loi sur la comptabilité, qui date de 1883, n'avait pas suffisamment tenu compte de l'éventualité du rachat ; il n'existait aucun moyen, par exemple, de contraindre les administrations à indiquer, comme le prévoient les concessions, le produit net et les frais de premier établissement.

D'autre part, certaines Compagnies sont au bénéfice de plusieurs concessions, qui leur ont été accordées séparément. Or, aux termes des concessions, ces Compagnies et la Confédération peuvent exiger que le rachat prévu ait lieu *par lignes*, que le prix du rachat soit fixé *séparément* pour toute ligne qui se trouve au bénéfice d'une concession particulière et non pour le réseau *in globo*. Comme l'indemnité se calculera, soit d'après le produit net capitalisé, soit d'après les frais du premier établissement, les Compagnies auraient dû, nécessairement, tenir, en vue de ces deux hypothèses, *une comptabilité spéciale pour chaque ligne concédée à part.* Mais, dit le message du Conseil fédéral du 11 novembre 1895, « jusqu'ici aucune Compagnie n'a procédé suivant ce mode de comptabilité, de sorte qu'il n'est pas possible, sur le vu des comptes produits, de déterminer le chiffre des indemnités que la Confédération aurait à payer *pour chaque ligne séparément*, au cas où elle voudrait les racheter en conformité des concessions ». Un arrangement est intervenu naguère avec le Central et quelques petites entreprises ; les négociations entamées avec les autres Compagnies n'ont pas abouti.

*(A suivre).*

## CANTON DU VALAIS

### Exposition Nationale
### DE GENÈVE

*Suite de la liste des récompenses obtenues par les exposants valaisans :*

(Observation ; Les groupes et numéros correspondent à ceux du catalogue officiel. — Les groupes temporaires de l'agriculture (bétail, fruits, etc.) ne concourent qu'en Septembre et en Octobre).

*Section IV*
VINS
*Diplôme d'honneur*

4750. Sous-collectiv. du distr. de Martigny.
» » St-Maurice.
» » Monthey.

---

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » 16

## LA TULIPE NOIRE

Puis, ramenant son regard vers ses oignons, qui dans son esprit passaient bien avant ces mousquets, ces tambours, ces drapeaux et ces proclamations, toutes choses propres seulement à troubler l'esprit d'un honnête homme ;

— Voilà cependant de bien jolis caïeux, dit il; comme ils sont lisses, comme ils sont bien faits, comme ils ont cet air mélancolique qui promet le plus beau noir d'ébène à ma tulipe ! sur leur peau les veines de circulation ne paraissent même pas à l'œil nu. Oh ! certes, pas une tache ne gâtera la robe de deuil de la fleur qui me devra le jour.

Comment nommera-t-on cette fille de mes veilles, de mon travail, de ma pensée ? *Tulupa nigra Barlœnsis*

Oui, Barlœnsis ; beau nom. Toute l'Europe tulipière, c'est-à-dire toute l'Europe intelligente tressaillera quand ce bruit courra sur le vent aux quatre points cardinaux du globe.

La grande tulipe noire est trouvée ! Son nom ! demanderont les amateurs. — *Tulupa nigra Barlœnsis.* — Pourquoi ? *Barlœnsis* ? — A cause de son inventeur van Baerle, répondra-t-on. — Ce van Baerle, qui est-ce ? — C'est déjà celui qui avait trouvé cinq espèces nouvelles : la Jeanne, la Jean de Witt, la Corneille, etc. Eh bien, voilà mon ambition à moi. Elle ne coûtera de larmes à personne. Et l'on parlera encore de la *Tulupa nigra Barlœnsis* quand peut être mon parrain, ce sublime politique, ne sera plus connu que par la tulipe à laquelle j'ai donné son nom.

Les charmants caïeux !...

Quand ma tulipe aura fleuri, continua Cornélius, je veux, si la tranquillité est revenue en Hollande, donner seulement aux pauvres cinquante mille florins ; au bout du compte, c'est déjà beaucoup pour un homme qui ne doit absolument rien. Puis, avec les cinquante mille florins, je veux arriver à parfumer la tulipe. Oh ! si j'arrivais à donner à la tulipe l'odeur de la rose ou de l'œillet, ou même une odeur complètement nouvelle, ce qui vaudrait encore mieux ; si je rendais à cette reine des fleurs ce parfum naturel générique qu'elle a perdu en passant de son trône d'Orient sur son trône européen, celui qu'elle doit avoir dans la presqu'île de l'Inde, à Goa, à Bombay, à Madras, et surtout dans cette île qui, autrefois, à ce qu'on assure, fut le paradis terrestre et qu'on appelle Ceylan, ah ! quelle gloire ! J'aimerais mieux, je le dis, j'aimerais mieux alors être Cornélius van Baerle que d'être Alexandre, César ou Maximilien.

Les admirables caïeux !...

Et Cornélius se délectait dans sa contemplation, et Cornélius s'absorbait dans les plus doux rêves.

Soudain, la sonnette de son cabinet fut plus vivement ébranlée que d'habitude.

Cornélius tressaillit, étendit la main sur ces caïeux et se retourna.

- Qui va là ? demanda-t-il.

— Monsieur, répond le serviteur, c'est un messager de la Haye.

— Un messager de la Haye... Que veut-il ?

— Monsieur, c'est Craeke.

— Craeke, le valet de confiance de monsieur Jean de Wit ? Bon ! Qu'il attende.

— Je ne puis attendre, dit une voix dans le corridor.

Et en même temps, forçant la consigne, Craeke se précipita dans le séchoir.

Cette apparition presque violente était une telle infraction aux habitudes établies dans la

*Médailles de bronze*

4750. Alphonse Orsat, Martigny-V. rap. Fendant, n.
Lugon-Lugon, Martigny-V., rap. rouge n.
Léon de Werra, Loèche, rap. Muscat, n.
» » » » Malvoisie v.
Victor Marty, Loèche, rap. Rhin n.
Benjamin de Preux, Venthône. rap. rouge n.
César de Sépibus, Sierre. rap. Malvoisie n.
Michel Zufferey, Sierre, Rhin n.
Société vinicole, Sierre, Fendant n.
Bagnoud frères, Lens, Fendant n.
» » » rap. Rèze n.
» » » rap. Muscat n.
Pierre Emery, Lens, Fendant n.
Jacques Rey, Lens, Rhin n.
Duverney frères, Lens, Malvoisie n.
Jean Gay, Sion, rap. Fendant n.
» » » rap. Dôle n.
Evêché de Sion, rap. Arvine n.
» » rap. Johannisberg n.
» » rap. Humagne n.
» » rap. Bordeaux n.
Emile Spahr, Sion, Fendant n.
François Bumann, Sion, Dôle n.
Raoul de Riedmatten, Sion, Amigne n.
Paul de Torrenté, Sion, rouge n.
» » » rap. vins vieux divers.
Henri Schwarzenbach, Sion, Fendant Montorge n.
Henri Schwarzenbach, Sion, rap. Fendant, Uvrier n.
Mlle Caroline Zermatten, Sion, Humagne n.
Vve Charles de Torrenté, Sion, rap. Johannisberg n.
Gabioud frères, Sion, rap. Rhin n.
» » » rap. Dôle n.
Oswald de Riedmatten, Sion, rap. Hermitage n.
» » » rap. vins vieux.
Balthasar Gollet, Sion, Fendant n.
Dr Charles Bonvin, Sion, Fendant n.
Maurice d'Allèves, Sion, Fendant n.
Jules Delacoste, Sion, Fendant n.
Henri de Lavallaz, Sion, Dôle n.
Pierre Imbiederland, Sion, rap. vins v.
Oscar Theiler, Sion, Bourgogne n.
Dietrich Asbeck, Sion, Rhin n.
Flavien de Torrenté, Sion, rap. vins v.
» » » rap. Château la Soie, Fendant n.
Flavien de Torrenté, Sion, rap rouge n.
Maurice de la Pierre, Sion, rap. rouge n.
Société vinicole, Sion, Fendant n.
Dubuis et Ribordy, Sion, rap. Muscat n.
Gilliard et Cie, Sion, rap. Muscat n.
» » » rap. Johannisberg, n.
» » » rap. Dôle v.
Jacques de Riedmatten, Sion, Fendant n.
» » » rap. Fendant v.

*(A suivre.)*

## *Décisions du Conseil d'Etat.*

Il est prononcé une amende de 20 fr. contre N. N., maître d'hôtel à X., pour contravention à l'art, 3 de la loi sur les hôtels, pensions, etc., concernant la tenue du registre des voyageurs.

***

Le Conseil d'Etat prend acte du rapport des experts sur le rachat d'une servitude forestière au Mont-d'Octan (Martigny).

***

Le Conseil d'Etat arrête définitivement la délimitation des districts francs pour la nouvelle période quinquennale.

***

Il est prononcé une amende de 20 fr. contre N. N., à X., pour contravention à l'art. 1er de la loi sur les hôtels, pensions, etc., pour avoir transformé son restaurant en hôtel sans autorisation.

***

Le Conseil d'Etat accorde son homologation aux statuts de la Société industrielle du Valais, Société anonyme ayant son siège à Vernayaz.

***

Le Conseil d'Etat arrête les demandes de crédits en faveur de l'agriculture, à présenter au Département fédéral de l'agriculture pour l'exercice 1897.

***Diplômes***. — MM. Léon Martin, de Monthey, et Théodule Monnier, de Vissoie, viennent d'obtenir, à la suite d'examens satisfaisants, le premier, le diplôme d'avocat ; le second, celui de notaire.

***Epizooties***. — La fièvre aphteuse (piétain et surlangue) sévit fortement dans l'arrondissement de Beauford (Savoie).

Au vu du danger de contagion pour le bétail valaisan, le bureau frontière du Châtelard a été fermé à l'importation du bétail étranger.

Le bétail valaisan, revenant des pâturages de la Savoie, devra subir une quarantaine à destination.

***Institut*** des sourds-muets à Géronde. — Le Conseil d'Etat a décidé d'admettre à l'Institut des sourds-muets, à Géronde, avec une subvention de l'Etat, de la moitié du prix de la pension, six élèves nouveaux pour une période de six années, commençant avec l'exercice scolaire 1896-1897.

Ce élèves seront tous choisis dans la partie française du canton.

## Chronique agricole.

*Telle semence, telle moisson...* — C'est pourquoi le choix des grains de semences, le soin de leur préparation au rôle prépondérant qu'ils doivent jouer, ne sauraient être trop vivement recommandés aux cultivateurs.

Ils sont chaque année sollicités en faveur de nouvelles variétés exotiques.. Prenez mon ours, s'écrie chaque marchand. A Dieu ne plaise que nous contestions la valeur de certaines familles de céréales d'origine étrangère, mais gardons-nous encore plus de dédaigner les grains de chez nous.

Il ne suffit pas, en effet, de se baser, pour choisir les semences, sur des rendements obtenus dans les pays d'où ils sont originaires, à l'aide de procédés de culture et sous des climats différents peut-être des nôtres, et d'engrais qui, comme quantité ou qualité, peuvent également ne pas être identiques à ceux que nous employons. Mieux vaut, croyez-en notre vieille expérience, ne pas, en matière de culture, chercher des aventures, mieux vaut se servir chez soi.

Franchement, on traite encore en ce moment assez à la légère dans nos campagnes la grande question du choix des semences. Tel qui voit dans son grenier un sac de beau blé, se dit qu'il ferait au marché excellente figure, et qu'il serait vraiment dommage d'enfouir dans son sol des grains si parfaits, si bien disposés à se transformer immédiatement en espèces sonnantes.

L'expérience et, disons-le hautement, l'application à la culture des procédés de l'observation scientifique dont l'Exposition suisse d'agriculture de Berne vient de nous offrir de si merveilleux exemples, tendent à modifier de plus en plus cet état de choses défectueux et les imprudences. La science agronomique a clairement établi aujourd'hui le rapport qui existe entre la richesse de la semence et l'abondance de la moisson.

---

maison de Cornélius van Baerle, que celui-ci, en apercevant Craeke qui se précipitait dans le séchoir, fit de la main qui couvrait les caïeux un mouvement presque convulsif, lequel envoya deux des précieux oignons rouler, l'un sous une table voisine de la grande table, l'autre dans la cheminée.

— Au diable ! dit Cornélius, se précipitant à la poursuite de ses caïeux, qu'y a-t-il donc Craeke ?

— Il y a, monsieur, dit Craeke, déposant le papier sur la grande table où était resté gisant le troisième oignon; il y a que vous êtes invité à lire ce papier sans perdre un seul instant.

Et Craeke, qui avait cru remarquer dans les rues de Dordrecht les symptômes d'un tumulte pareil à celui qu'il venait de laisser à la Haye, s'enfuit sans tourner la tête.

— C'est bon ! c'est bon ! mon cher Craeke, dit Cornélius, étendant le bras sous la table pour y poursuivre l'oignon précieux ; on le lira, ton papier.

Puis, ramassant le caïeu, qu'il mit dans le creux de sa main pour l'examiner.

— Bon ! dit-il ; en voilà déjà un d'intact. Diable de Craeke, va ! entrer ainsi dans mon séchoir ! Voyons à l'autre, maintenant.

Et, sans lâcher l'oignon fugitif, van Baerle s'avança vers la cheminée, et à genoux, du bout du doigt, se mit à palper les cendres qui, heureusement étaient froides.

Au bout d'un instant, il sentit le second caïeu.

— Bon, dit il, le voici.

Et le regardant avec une attention presque paternelle.

— Intact comme le premier, dit-il.

Au même instant, et comme Cornélius, encore à genoux, examinait le second caïeu, la porte du séchoir fut secouée si rudement et s'ouvrit de telle façon à la suite de cette secousse, que Cornélius sentit monter à ses joues, à ses oreilles la flamme de cette mauvaise conseillère que l'on nomme la colère.

— Qu'est-ce encore ? demanda-t-il. Ah çà ! devient-on fou céans ?

— Monsieur ! monsieur ! s'écria un domestique se précipitant dans le séchoir avec le visage plus pâle et la mine plus effarée que ne les avaient Craeke.

— Eh bien ? demanda Cornélius, présageant un malheur à cette double infraction de toutes les règles.

— Ah ! monsieur, fuyez, fuyez vite ! cria le domestique.

— Fuir et pourquoi ?

— Monsieur, la maison est pleine de gardes des états.

— Que demandent-ils ?

— Ils vous cherchent.

— Pourquoi faire ?

— Pour vous arrêter.

— Pour m'arrêter, moi ?

— Oui, monsieur, et ils sont précédés d'un magistrat.

— Que veut dire cela ? demanda van Baerle en serrant ses deux caïeux dans sa main et en plongeant son regard effaré dans l'escalier.

Ils montent, ils montent ! cria le serviteur.

— Oh ! mon cher enfant, mon digne maitre, cria la nourrice en faisant à son tour son entrée dans le séchoir. Prenez votre or, vos bijoux, et fuyez, fuyez !

— Mais par où veux-tu que je fuie, nourrice ? demanda van Baerle.

— Sautez par la fenêtre.

— Vingt-cinq pieds.

— Vous tomberez sur six pieds de terre grasse.

— Oui, mais je tomberai sur mes tulipes.

— N'importe, sautez.

Cornélius prit le troisième caïeu, s'approcha de la fenêtre, l'ouvrit, mais à l'aspect du dégât

L'heure est venue pour les agriculteurs, maintenant que les battages sont en marche, de mettre soigneusement de côté les grains les plus beaux, les plus nourris, les plus riches en glucose, pour les appeler à l'honneur de la reproduction.

C'est ce qu'on appelle procéder par voie de sélection.

Pour lors, amis cultivateurs, apportez tous vos soins à la sélection de vos semences, songez que de ces soins dépendent la richesse de la récolte et le rendement de vos sols.

Souvenez-vous de l'adage :

*Telle semence, telle moisson.*

*Bulletin suisse de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture*

## Confédération Suisse

*En matière d'approvisionnements militaires,* la France a depuis longtemps déjà en réserve dans son matériel de guerre, les conserves pour soupes dont les Chambres fédérales viennent de décider l'acquisition pour l'armée suisse. Depuis deux ans, le Service des Subsistances militaires en France exige l'emballage fer-blanc, parce que tous les essais faits jusqu'ici avec le papier, le carton ou l'étain, n'ont pas du tout répondu aux exigences caractéristiques d'une conserve de campagne.

## Nouvelles des Cantons.

GLARIS. — Il y a quelques jours, Rodolphe Kundert était surpris au milieu de la nuit en train de dévaliser une maison de Ruti, et trouvé porteur de titres d'une valeur de 400 fr. qu'il venait de s'approprier. Le voleur, immédiatement arrêté, fut conduit à Glaris. Mais pendant le trajet il chercha à s'enfuir, et, une fois enfermé dans une cellule, il tenta de se suicider en se faisant une large blessure au moyen d'un couteau qu'on avait négligé de lui enlever. A l'interrogatoire, ce prisonnier récalcitrant fit un tel tapage qu'on dut le reconduire en prison avant d'avoir pu entendre ses explications. Enfin, le soir même, on trouvait Kundert pendu, au moyen de son drap de lit, à l'espagnolette de la fenêtre du local d'arrêt. Cet étrange individu avait auparavant rouvert la blessure qu'il s'était faite le matin, et, avec le sang qui en était sorti, avait écrit quelques mots d'adieu sur une feuille de papier.

LUCERNE. — Malgré la récolte médiocre, il a été chargé, la semaine passée, à la station de Hochdorf, pour une seule maison de Schwytz (distillerie Alfred Schindler), une quantité de plus de 58.000 kilos de cerises.

— Des employés étaient occupés, mardi après midi, à la gare de Lucerne, à transvaser du pétrole de deux wagons-citernes dans les fûts disposés sur le quai. A un moment donné, les wagons prirent feu, on ne sait trop encore de quelle manière, et bientôt une immense colonne de flammes et de fumée s'éleva dans l'espace. Grâce à la tranquillité de l'atmosphère, les pompiers, aussitôt alarmés, purent préserver la gare ; mais on ne songe pas sans frémir au sinistre épouvantable qui se serait infailliblement produit si le fœhn avait soufflé ce jour-là. Les deux wagons-citernes contenaient chacun 10,000 litres de pétrole. Ils étaient adressés, l'un à la maison Baumann et Cie, l'autre à la Societé de consommation. Les pertes subies par ces deux établissements sont considérables. Le pétrole déjà déchargé dans les barriques, au moment de l'incendie, a pu être sauvé

## Nouvelles de l'Etranger.

**France.**

Vendredi, au Conseil de l'Elysée, M. Hanotaux a annoncé que l'ambassade de Russie a fait connaître officiellement que le czar, acceptant l'invitation du président de la République, viendrait à Paris au commencement d'octobre.

Le czar et la czarine revenant d'Angleterre débarqueront à Cherbourg.

La visite ayant un caractère officiel, le gouvernement se réserve de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser les cérémonies ainsi que les fêtes données en l'honneur des souverains.

**Turquie.**

On assure que la Porte aurait repoussé les demandes des chrétiens de Crète. Elle voudrait se borner à rétablir la convention d'Halepa et à accorder une amnistie générale.

Plus de 9.000 réfugiés crétois sont arrivés à Athènes. Par crainte d'épidémies, on va les diriger sur diverses villes de province. Il résulte de leurs récits que l'anarchie la plus complète règne dans le district d'Heracleion. Les musulmans ont encore incendié quatre villages.

A la Canée, l'assemblée révolutionnaire a décidé d'attendre le résultat de l'intervention des puissances. Si les décisions de l'Europe ne sont pas conformes aux vœux des chrétiens crétois, l'assemblée proclamera aussitôt le gouvernement provisoire.

— Un entrepreneur français, occupé aux travaux de la ligne Smyrne-Kassaba, a été capturé par une bande de brigands, qui a exigé une rançon de 4.000 livres. La somme a été avancée par la direction des travaux.

L'ambassadeur de France a saisi la Porte de cette affaire.

**Etats-Unis**

La chaleur est si forte que près de 300 personnes ont succombé, à New-York, à des insolations ou à des attaques d'apoplexie. On signale beaucoup de décès provenant de la même cause dans les autres parties des Etats-Unis.

**Egypte**

Le choléra fait chaque jour des victimes considérables. Du 11 au 13 août, il y a eu en Egypte 567 cas de choléra et 502 décès.

## Faits divers.

*Poignardé en scène.* — Un événement singulier vient de se produire dans un théâtre de Londres. On jouait une pièce intitulée : *Les Crimes de la nuit.* A la fin de cette pièce, mélodrame extrêmement noir, la vertu devait être récompensée et le mal puni. Le mal était figuré par un acteur, nommé M. Temple E. Crozier, qui jouait le rôle d'un chef de brigands. Quelques instants avant la chute du rideau, le chef de brigands recevait un coup de poignard vengeur qui terminait sa carrière de forfaits. Il avait déjà été poignardé un certain nombre de fois et ne s'en portait que mieux.

L'autre soir, par malheur, entraîné par la chaleur du drame, le comédien qui représentait le justicier mit trop d'énergie dans son action, et le couteau, qui se trouvait être un *vrai* couteau, d'un acier fort aigu, pénétra tout entier dans la poitrine de l'infortuné scélérat. Celui-ci tomba râlant, aux applaudissements du public saisi d'admiration par le pathétique et la réalité de cette mort. Comme, à ce moment, le rideau tomba aussi, personne dans l'assistance ne soupçonna ce qui venait de se passer, et les spectateurs s'en allèrent paisiblement. Pendant ce temps, le trouble et l'effroi était au comble de l'autre côté de la scène. On cherchait des secours, on demandait des médecins. Trois d'entre eux finirent par arriver. Mais le pauvre acteur avait cessé de vivre depuis longtemps. Le coup de couteau l'avait frappé en plein cœur.


## Contre la faiblesse, la lassitude et les crampes d'estomac.

rien de meilleur que la cure du véritable COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ ; PLUS DE 20,000 ATTESTATIONS et lettres de remerciements en 22 ans de succès constant. 10 diplômes d'honneur et 20 médailles.

Exiger la marque des DEUX PALMIERS. Dépôt général : PHARMACIE GOLLIEZ, MORAT. En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies.


*Nous prévenons nos abonnés qu'une carte de remboursement leur sera adressée incessamment pour leur abonnement du 2me semestre de 1896.*

*Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement du 1er semestre 1896 sont avisés qu'une nouvelle carte de remboursement leur sera adressée ; nous espérons qu'ils voudront bien y faire honneur,*

L'EXPÉDITION.

---

qu'il allait causer dans ses plates-bandes bien plus encore qu'à la vue de la distance qu'il lui fallait franchir :

— Jamais, dit-il.

Et il fit un pas en arrière.

En ce moment on voyait poindre à travers les barreaux de la rampe les hallebardes des soldats.

La nourrice leva les bras au ciel.

Quant à Cornélius van Baerle, il faut le dire à la louange non pas de l'homme mais du tulipier, sa seule préoccupation fut pour ses inestimables caïeux.

Il chercha des yeux un papier où les envelopper, aperçut la feuille de la Bible déposée par Craeke sur le séchoir, la prit sans se rappeler, tant son trouble était grand, d'où venait cette feuille, y enveloppa les trois caïeux, les cacha dans sa poitrine et attendit.

Les soldats, précédés du magistrat, entrèrent au même instant.

— Etes-vous le docteur Cornélius van Baerle? demanda le magistrat, quoiqu'il connut parfaitement le jeune homme; mais en cela il se conformait aux règles de la justice, ce qui donnait, comme on le voit, une grande gravité à l'interrogation.

— Je le suis, maître van Spennen, répondit Cornélius en saluant gracieusement son juge, et vous le savez bien.

— Alors, livrez-nous les papiers séditieux que vous cachez chez vous.

— Les papiers séditieux ? répéta Cornélius tout abasourdi de l'apostrophe.

— Oh ! ne faites pas l'étonné.

— Je vous jure, maître van Spennen, reprit Cornélius, que j'ignore complètement ce que vous voulez dire.

— Alors je vais vous mettre sur la voie, docteur, dit le juge ; livrez-nous les papiers que le traître Corneille de Witt a déposés chez vous au mois de janvier dernier.

— Un éclair passa dans l'esprit de Cornélius.

— Oh ! oh ! dit van Spennen, voilà que vous commmencez à vous rappeler, n'est-ce pas ?

— Sans doute ; mais vous parliez de papiers séditieux, et je n'ai aucun papier de ce genre.

— Ah ! vous niez ?

— Certainement.

*(A suivre).*

# Exposition nationale suisse

**GENÈVE 1896 — OUVERTE A PARTIR DU 1er MAI**

Pour connaître les conditions de **transport, taxes d'entrée, logement et nourriture** des visiteurs, s'adresser à **Chancellerie de l'Exposition** ou à **M. Jules CHAPALAY**, président de la Commission de publicité, à **Genève.**

---

Un **jeune homme** intelligent pourrait entrer de suite comme *apprenti* à l'imprimerie J. BEEGER, à Sion. — Bonnes conditions.

---

# LE TANNERIN

**est le meilleur conservateur des pantalons de cuir pour la cavalerie, des courroies de l'infanterie, des harnais, des articles de sellerie, dessus des voitures, etc:**

MODE D'EMPLOI : Le cuir doit être d'abord complètement nettoyé, Lorsqu'il est sec, on étend le Tannerin dessus en petite quantité avec une petite brosse propre. Lorsque le Tannerin est sec, il vant mieux frotter les grandes surfaces avec un torchon de laine, les petites surfaces et les coutures avec une brosse douce. Le brillant paraît de suite et ne s'enlève même pas avec l'eau. Le cuir entretenu de cette façon avec le Tannerin ne salit ni les mains, ni les vêtements, ni les gants. Le Tannerin rend le cuir très souple, et le conserve ; il est garanti libre de toutes substances acides. Le graissage avec les ingrédients employés jusqu'à présent, le noir et le vernis sont absolument inutiles. Il est donc de tonte évidence que l'entretien du cuir avec le Tannerin est considérablement simplifié.

Inventeurs et seuls fabricants :

**F. TANNER & Cie, Frauenfeld (Suisse)**

---

**COMPAGNIE DES**

# MESSAGERIES MARITIMES

*Paquebots-poste Français* — *Services à grande vitesse*

**Lignes de l'Inde-Chine** desservant l'Inde, le Golfe Persique, Singapore, Java, la Cochinchine, le Tonkin, la Chine et le Japon.

**Lignes de la Méditerranée** desservant Athènes, Constantinople, Smyrne, Alexandrie, la Côte de Syrie et la Mer Noire.

**Ligne d'Australie** desservant Ceylan, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.

**Lignes de l'Océan Indien** desservant Djibouti, Zanzibar, Madagascar, La Réunion et Maurice.

**Lignes du Brésil et de la Plata** desservant l'Espagne, le Portugal, le Sénégal, le Brésil et la Plata.

**Bureaux :** PARIS, 1, rue Vignon. — MARSEILLE, 16, rue Cannebière. — BORDEAUX, 20, Allées d'Orléans.

***GENÈVE :*** **Charles Fischer.** — ***ZURICH :*** **Walther Junior.**

---

Exposition - Genève 1896

# Restaurant du Parc des Beaux-Arts

*à droite de l'entrée principale*

**TABLE D'HOTE**

MATIN : 3 fr. 25, vin compris, SOIR : 3 fr. 50, vin compris

**F. EXCOFFIER**
**ex-restaurateur à Paris.**

**PASCHOUD FRÈRES & Cie**
**négts en vins et propriét. à Vevey**

300 places **Cantine** 300 places

**Repas depuis 1 fr. 30 sans vin**

**Arrangement pour sociétés, pensionnats, écoles, etc.**

THÉ, CAFÉ, CHOCOLAT. — TÉLÉPHONE 3148

---

# Moteurs à Pétrole

**SYSTÈME CAPITAINE**

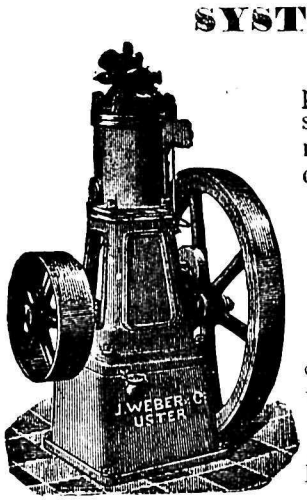


La meilleure construction éprouvée par la pratique. Plus de 4000 moteurs en marche. Consommation de pétrole la plus faible. Mise en marche la plus rapide. Prenant peu de place, construction robuste.

*Les plus bas prix. — Garantie.*

Construits par

**J. WEBER & Cie**

*ateliers de construction et fonderie* |à USTER.

*Agence générale* pour les cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Genève et Valais.

*Comptoir industriel de Berne* **A. Schopfer.**

---

# LOTERIE

**de l'Exposition Nationale Suisse**
**UN franc le billet**
**Gros lot d'une valeur de fr. 25,000**

**Agent général pour la vente des billets dans le canton du Valais :**

*MM. Closuit frères et Cie, à Martigny*

Sous agents :

Bouveret, M. Brouzoz au Kiosque ; Vouvry, M. Emile Berthod ; Monthey ; M. Delacoste-Delherse ; St-Maurice, M. Louis Rouge, négt ; Finshauts, M. François Lugon ; Salvan, M. Jules Bochatey ; Chamoson, M. Farquet, receveur ; Sion, M. Alfred Luy, nég. ; Bramois, M. Henri Gay, nég. ; Saxon, M. Henri Volluz.

---

Imprimerie J. BEEGER, Sion

**Travaux d'impression en tous genres**

PRIX MODÉRÉS.

---

# LES ANNONCES

POUR LE VÉRITABLE

# MESSAGER BOITEUX

DE NEUCHATEL

**pour l'année 1897**

**Almanach historique, fondé en 1708**

**190me année**

doivent être adressées au plus tôt aux soussignés, régisseurs de la partie des Annonces

# HAASENSTEIN & VOGLER

*Agence de publicité, SION*

---

## Grande baisse sur les cafés

| | | |
|---|---|---|
| 5 Kil. Santos, fin | Fr. | 9. 20 |
| 5 Kil, Campinas, extra beau | | 10 40 |
| 5 Kil. café perlé, extra fin | | 12.20 |

J. WINIGER, Foswyl (Argovie)

---

**Toutes obligations à primes** suisses et étrangères sont continuellement achetées et vendues par **O. Hosé, à Genève,** la plus ancienne maison en Suisse dans ce genre. — **Billets de l'Exposition,** avec rabais aux revendeurs. — Ordres de bourse — **Actions de mines.** — Renseignements. — Editeur du journal des tirages « **La Récapitulation** », paraissant 3 fois par mois.

---

# Poulailler

mélèze avec étable pour chèvres et pigeonnier, *à rendre* à de bonnes conditions. S'adresser sous chiffre P. 10055 L. à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Sion* qui indiquera.

---

# Le prof. Willemin

*médecin-dentiste* de *Genève* recevra à *Martigny, Hôtel Clerc le Jeudi 20 courant.*

---

**DEUX SOCIÉTÉS DE CHANT**

**25 CHŒURS d'HOMMES**
de divers degrés de force.
Prix : 30 cts. — par 20 exempl. 25 cts.

**CHŒURS MIXTES**
Prix : 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

**3 CANTATES**
Grandson — Davel — Pestalozzi
pour chœurs mixtes, chœurs d'hommes et écoles.
Prix : 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

Envoi du catalogue et de specimens sur demande.

S'adresser à l'auteur :

**Henri Giroud**

**à Ste CROIX (Vaud).**

IMPRIMERIE JOS. BEEGER.